Conseil Municipal - Séance des orientations budgétaires - Rappel au règlement de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

M. TOURRAIN: Monsieur le Maire, c'est pour un rappel au règlement qui est fondé sur l'article 1 de notre règlement intérieur concernant l'ordre du jour. Je sais bien que toute intervention qu'on pourrait faire ce soir pourra apparaître, par rapport aux événements qui se préparent ou qui se déroulent, comme tout à fait dérisoire. Néanmoins, la démocratie nous impose d'avoir à traiter des problèmes concernant notre ville.

J'ai remarqué que vous aviez fixé au 4 février prochain la discussion concernant les orientations budgétaires. Habituellement, cette discussion se tenait au mois d'octobre alors que le vote du budget intervenait au mois de février ou au mois de mars et c'était tout à fait normal qu'elle se déroule à ce moment-là parce qu'une orientation définit les grandes voies et n'est pas une discussion budgétaire.

Or, vous m'avez toujours dit, quand je proposais de faire le vote du budget fin décembre, que vous n'aviez pas les éléments et que ceux-ci ne vous étaient fournis que le 1^{er} février. Finalement, on va discuter des orientations budgétaires destinées à voir quels sont les grands ensembles le 4 février ; en fait, ce n'est plus une discussion d'orientation, c'est une discussion budgétaire, car déjà vous indiquez dans la presse le volume des abattements à la base qui seront pratiqués. C'est donc que vous avez déjà des informations non seulement assez précises, mais très précises...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela n'a rien à voir.

- *M. TOURRAIN :* ...venant de la part des Services Fiscaux. Bref, ce n'est pas à une orientation budgétaire que vous devriez nous convier le 4 février prochain, c'est véritablement à une discussion budgétaire. Comme le signalait un de mes collègues ces jours derniers, peut-être qu'on pourrait utiliser cela pour l'année prochaine.
- **M. LE DÉPUTÉ-MAIRE**: Monsieur TOURRAIN, lorsque je mets le débat d'orientations budgétaires très tôt, vous critiquez parce que c'est trop tôt. Lorsque je le mets un peu plus proche du budget, vous critiquez parce que c'est trop tard. En fait, vous confondez les genres.

Ce qui est paru dans la presse concernant les dégrèvements est le résultat de la loi de finances qui s'applique et nous en avons eu communication par les Services Fiscaux. C'est pourquoi, nous en avons publié l'essentiel mais ça n'a absolument rien à voir avec un débat d'orientations budgétaires qui aura lieu, comme vous l'indiquez, le 4 février. En fait, nous l'avons rapproché du débat budgétaire afin que vous ayez en main tous les éléments concernant l'année 1991 et que ce débat d'orientations budgétaires soit fait à partir de réalités que vous connaîtrez. C'est la raison pour laquelle, nous l'avons mis très proche, à un mois, du débat budgétaire.

Vous critiquez parce que c'est trop près, avant c'était trop loin, je ne sais pas de quelle façon il faut agir pour vous donner satisfaction !

M. TOURRAIN: Monsieur le Maire, lorsque vous trouverez une déclaration de ma part disant que le débat d'orientations était trop tôt dans l'année, vous serez bien aimable de me l'envoyer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'accord.

Dont acte.